



AVIS DE COURSE – NATIONAL MUSCADET 2017 « Trophée Philippe Harlé »

[National Muscadet 2017] - [12 au 16 juillet 2017]
[Lézardrieux – Archipel de Bréhat – baie de Paimpol]
[Autorité organisatrice : Loguivy Canot Club] - [Grade 4]

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES, la régate sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions »
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.5 Les règles de la classe « Muscadet ».
- 1.6 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux [peuvent être tenus d'] arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régate est ouverte aux voiliers de la classe « muscadet », quillard (Q) ou dériveur lesté (DL)
Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation [côtière] de la Division 240. Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
- 3.2 Les bateaux admissibles doivent s'inscrire sur place selon le programme prévu (Voir chapitre 5)
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - une licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition ou une licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an, une autorisation parentale pour les mineurs et, si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité.
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing, le certificat de jauge ou de conformité, un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.
- 3.5 Conformément à l'annexe G des RCV et aux règles de classe, un numéro de voile est obligatoire pour chaque bateau.

4. DROITS A PAYER

Chaque voilier sera régulièrement inscrit dès le paiement de ses frais d'inscription. (Voir site de l'APM pour les conditions)

5. PROGRAMME DES COURSES

- 5.1 Confirmation d'inscription sous le barnum de l'organisation – port de Lézardrieux
[Mercredi 12 juillet] de [10h] à [18h]
- 5.2 Jauge et contrôles : [voir IC]
- 5.3 Jours de course

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
[Jeudi 13 juillet]	[10 h 30] – Zone Loguivy de la Mer	[Muscadet]
[Vendredi 14 juillet]	[9 h 30] – Zone Saint-Riom	[Muscadet]
[Samedi 15 juillet]	[10 h 30] – Zone Loguivy de la Mer	[Muscadet]

- 5.4 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après [16 h 30].

6. INSTRUCTIONS DE COURSE : Les instructions de course seront :

- [disponibles à la confirmation des inscriptions]
- [affichées selon la Prescription Fédérale]



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

7. LES PARCOURS

- 7.1 Les parcours seront [de type (construit, côtier ou mixte)].
 7.2 L'emplacement des zones de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE et en annexe PARCOURS

8. SYSTEME DE PENALITE

- 8.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

- 9.1 [2] courses devront être validées pour valider la compétition.
 9.2 (a) Quand moins de [4] courses ont été validées, le classement général d'un bateau dans sera le total de ses scores dans toutes les courses.
 (b) Quand [4] à [8] courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.
 (c) Quand [9] courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.
 9.3 Le système de classement est le suivant : [préciser système si différent du Système de Points a Minima de l'annexe A]
 9.4 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon [le système temps sur temps] et les TMF du guide Osiris 2017 pour classer muscadets quillards et dériveurs lestés

10. **PLACE AU PORT** : [Accueil au port de Lézardrieux selon les précisions disponibles sur le site de l'association de la classe muscadet - capitainerie du port : 02 96 20 14 22].

11. **LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]** : Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

12. **COMMUNICATION RADIO [DP]** : Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

13. **PRIX : La remise des prix se tiendra le dimanche 16 juillet à 12H au port de Lézardrieux sous le barnum**

14. **DECISION DE COURIR** : La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15. **SECURITE** Chaque bateau prend le départ le premier jour de l'épreuve, le jeudi 13 juillet, avec 10l de carburant et 5l les vendredi et samedi 14 et 15 juillet conformément à la règle 3.6.2 des règles de classe.

16. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter : [Pierre-Yves Bernard LCC 06 24 30 91 98 – Daphné Cey 06 62 85 90 65].

Remerciements : Merci à la ville et au port de Lézardrieux pour leur soutien.



ANNEXE ZONE DE COURSE

ESTUAIRE DU TRIEUX – ARCHIPEL DE BREHAT – BAIE DE PAIMPOL ET DE BREHEC

